

Compte rendu du CLIC TEMBEC
Séance du 11 décembre 2008

M HONORE, Sous-Préfet de Saint-Gaudens et M. Michel SIBRA, Adjoint au Maire de Saint-Gaudens, ouvrent la séance à 16 h.

Cette séance fait suite à la réunion d'association tenue le même jour en vue du lancement du plan de prévention des risques technologiques autour du site TEMBEC (PPRT TEMBEC) et a pour principal objet de présenter le bilan annuel des activités de la société TEMBEC sur le site de Saint-Gaudens pour l'année 2007/2008.

1) Approbation du compte-rendu de la réunion du CLIC TEMBEC du 28 février 2007

En préambule, M. SIBRA évoque les changements intervenus au sein du CLIC depuis le dernier compte-rendu, en particulier à la suite des dernières élections municipales, il est lui-même concerné, succédant à M. JAMMES ancien adjoint au maire de Saint-Gaudens, président du CLIC. La question de confiance posée ne soulève pas d'objection et M. SIBRA est nommé Président du CLIC TEMBEC.

Le compte-rendu de la séance du 28 février 2007 est approuvé.

2) Bilan annuel 2007/2008 des activités de la société TEMBEC (diaporama) et projet

MM. MAZURIC et CHIRON de la société TEMBEC assistés de M. MAURY présentent le bilan annuel d'activité de l'établissement pour l'exercice 2008, soit l'analyse de la période du 01/10/2007 au 30/09/2008. Ils exposent le bilan des actions mises en œuvre dans le cadre d'une démarche d'amélioration permanente du dispositif QSE (qualité, environnement, sécurité) et leur projet avant de détailler les actions menées dans le cadre de la prévention des accidents majeurs.

a) Management de la qualité

M. CHIRON fait part des certifications et référencements de l'établissement (AFAQ, ISO 9001, OSAS, ISO 14000 et EFC...). Les actions mises en place et réalisées au travers de la recherche de l'arbre des causes au niveau du management de la qualité (revue de directions, audits internes) et au niveau de la sécurité (suites des inspections de la DRIRE) sont exposées ainsi que les actions de formation destinées à la qualification des personnels.

b) Projet pour le « Cinquantenaire » de l'établissement

M. MAZURIC informe qu'à l'occasion du cinquantenaire de la création du site de St-Gaudens (1959-2009), la société TEMBEC prévoit de ré-instaurer les visites de l'entreprise. M. GOUZERES du Collectif Environnement Santé remarque à ce sujet que si l'intérieur du site est propre, des efforts restent à fournir quant à son aspect extérieur.

c) Prévention des accidents majeurs

Bilan des accidents/incidents

Tous les accidents ou presque accidents sont analysés afin de renforcer la sécurité. Ainsi, M. CHIRON explique les suites du seul accident survenu en 2008 sur le site, consécutif à une surpression dans une conduite de gaz. Le contremaître qui était intervenu sans masque a été intoxiqué au dioxyde de chlore. Il a depuis repris son travail. Les causes de l'accident ont été recherchées de façon à mettre en place un plan d'actions (correctives et préventives). Dans le cas évoqué, des systèmes d'asservissement ont été installés sur les dispositifs, des équipements de protection ont été mis à disposition dans les ascenseurs et les équipes internes ont été formées.

Equipements importants pour la sécurité (EIPS)

M. MAZURIC indique que le classement « seveso 2 » impose dans le cadre du système de management de la sécurité (SGS), des mesures relatives aux EIPS. Ainsi, 27 équipements de ce type, capteurs, détecteurs (SO₂, H₂S etc.) ont été mis en place.

Exercices d'alerte internes – POI - PPI

Par ailleurs, l'ensemble des équipements est testé lors des exercices mensuels destinés à l'entraînement des équipes internes d'intervention et lors des exercices annuels du plan d'opération interne (POI) menés en coordination avec le SDIS. Le dernier a eu lieu le 14 octobre 2008.

Sur la coordination avec le SDIS (M. PACHECO, Maire de Miramont)

Un exercice commun (classique) a été réalisé le 14 octobre dernier dans le cadre du POI 2008.

D'autres exercices peuvent être conduits en dehors des limites du site lors de plus grandes manœuvres, comme ce fut le cas pour le POI 2007, exercice qui correspondait pratiquement aux attendus du plan particulier d'intervention (PPI).

Sur l'information des populations – PPI

Sur les rôles des mairies et ceux des secours, le SDIS indique que les mairies détiennent à la fois un rôle d'information et un rôle d'assistance aux populations, les secours sont concernés par les mesures d'urgence.

Par ailleurs, autant le PPI que le PPR demandent aux maires la mise en place d'un plan communal de sauvegarde (PCS). M. HONORE précise que dans le cadre des mesures d'urgence, une cellule de crise à la sous-préfecture est organisée afin de coordonner les différents intervenants.

Sûreté du site

Enfin, et concernant les problèmes liés à la sûreté du site (cas d'intrusions,...), M. HONORE informe que ce sujet a été discuté le matin même lors d'une réunion entre les services du commissariat de police et M. CHIRON.

3) Bilan des actions de la DRIRE (diaporama)

La DRIRE détaille les actions menées par l'inspection sur le site TEMBEC depuis le dernier CLIC, en particulier quatre inspections ont été conduites (29 mai 2007, 12 juin 2008, 19 août 2008 et le jour même, le 11 décembre 2008).

Sur le suivi de la nappe souterraine (M. CASTAING de l'Association Nature Comminges) et la communication relative aux rejets de l'établissement

Eaux souterraines

La société TEMBEC précise que le suivi de la nappe a été renforcé, par la mise en place de piézomètres supplémentaires dont le nombre passe de 3 à 5. Par ailleurs, l'établissement doit faire procéder à 2 contrôles par an, en période de basses et hautes eaux, en aval et en amont du site. Les analyses sont exécutées par un laboratoire agréé comme le sont d'ailleurs les autres rejets de l'établissement que ce soit dans le cadre de l'autosurveillance ou des contrôles externes. A ce sujet, la DRIRE ajoute que les contrôles externes peuvent être inopinés.

Communication sur les rejets

A titre de précisions, la société TEMBEC indique qu'elle transmet régulièrement les résultats de ses rejets déclarés également annuellement sur le site dédié GEREP (registre des émissions polluantes). La DRIRE précise que d'une manière générale, les informations relatives aux installations classées sont accessibles au travers de plusieurs sites internet.

Il est convenu que les liens utiles seront insérés au compte-rendu. (cf. ci-dessous)

<http://www.pollutionsindustrielles.ecologie.gouv.fr/IREP/index.php>

Le site de l'IREP est le site du répertoire du registre français des émissions polluantes. Ce site d'accès public reprend les données fournies par l'exploitant sur le site GEREP (à ce jour repris uniquement jusqu'en 2006), site qui sert exclusivement à la saisie des télédéclarations annuelles et aux liaisons inspection des installations classées/industriel . A titre de précisions, GEREP n'est d'ailleurs accessible ni à l'exploitant ni à l'inspection en dehors des périodes de campagne.

Par ailleurs, il existe également un site européen où les données fournies par les Etats membres sont reprises et compilées sous le site de l'EPER <http://eper.eea.europa.eu/eper/>

Enfin, plusieurs informations sur les installations classées sont disponibles sur le site du ministère, sur le site de l'inspection des installations classées où vous pouvez retrouver les activités d'un établissement via la base des installations classées (bandeau vert à droite, en page d'accueil du site) <http://installationsclassées.ecologie.gouv.fr/>

Sans oublier les informations mises à disposition sur les PPRT et CLIC, sur le site internet de la DRIRE MIDI PYRENEES, sous l'espace ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL/Risques accidentels/ <http://www.midi-pyrenees.drire.gouv.fr/>

Précisions sur les rejets atmosphériques de poussières et des eaux de surface (M. SIBRA et M. CASTAING de l'Association Nature Comminges)

La société TEMBEC indique aller au-delà des obligations de l'arrêté préfectoral. Les 2 mesures des rejets atmosphériques sont réalisées par l'Observatoire Régional de l'Air en Midi-Pyrénées (ORAMIP). Par ailleurs, les analyses effectuées par l'ORAMIP sont également disponibles en mairie. Enfin, les analyses d'eau sont confiées au Laboratoire Départemental de l'Eau (LDE).

4) Questions diverses

Sur les nuisances « bruit » et « odeurs » - (Collectif Environnement Santé, Association Nature Comminges et M. PACHECO, Maire de Miramont)

Les riverains subissent des gênes occasionnées par le bruit persistant, très régulier du tambour, surtout de nuit ainsi que des odeurs prégnantes de « papier mâché », caractéristiques du type d'activité, qui se diffusent en suivant le long de la Garonne jusqu'à Miramont.

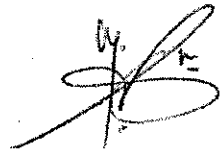
Concernant le bruit, M. CHIRON indique que le changement du tambour n'est pas d'actualité, l'investissement n'ayant pas été autorisé. Cependant, des améliorations ont été apportées grâce à la construction d'un mur sur le côté du site, pour un montant de 100 000 € de travaux d'insonorisation. Ceci limite les nuisances au niveau du sol sans toutefois pouvoir éliminer complètement les ondes acoustiques qui se propagent vers le haut. A cet égard, M. HONORE propose que l'exploitant puisse étudier la possibilité de limiter la période d'activité du tambour la plus critique, par exemple dans la tranche horaire 23h-2h.

Sur la présence de métaux lourds (Mme LEGRAND de l'Association Environnement Santé)

La société TEMBEC précise que les valeurs des métaux lourds présents dans les eaux rejetées se situent très en-deçà des seuils réglementaires autorisés dans l'arrêté préfectoral. En ce qui concerne leur présence dans les boues, ces valeurs sont également très en-dessous des seuils. Seules les boues sont brûlées dans les chaudières et le seuil d'arsenic est indétectable dans les cendres. Enfin, les lixiviats sont traités par la station d'épuration.

Le CLIC sera associé à la prochaine réunion d'association PPRT Tembec prévue au cours du 1^{er} trimestre 2009.

Les débats étant clos, la séance est levée à 18h 00.



CLIC TEMBEC – Séance du 11 décembre 2008

Sous la présidence de M. Michel SIBRA, Adjoint au Maire de Saint-Gaudens

Participants	Collège (<i>Adm., Collect. Terr., Exploitants, Salariés, Riverains</i>)	Observations
M. Nicolas HONORE	Sous-Préfet de Saint-Gaudens (Adm.)	
M. Jean-Michel PALAO	Préfecture de Saint-Gaudens – Bureau de l'Environnement (Adm.)	
M. Guillaume BAYOL	SDIS 31 – Groupement Sud (Adm.)	
M. Frédéric GALLART	Conseil Général – DADRE Collectivités (Coll. Terr.)	Représentant
M. François PACHECO	Maire - MIRAMONT de COMMINGES (Coll. Terr.)	
M. Robert FEUILLERAT	Adjoint au maire de VALENTINE (Coll. Terr.)	
M. Francis ZAINA	Conseiller municipal de VALENTINE (Coll. Terr.)	
M. Guillaume CASTAING	Président de l'Association Nature Comminges (Riverains)	
Mme Martine LEGRAND	Présidente du Collectif Environnement Santé (Riverains)	
M. Jean-Louis GOUZERES	Collectif Environnement Santé (Riverains)	
Mme Annick DUGAY-ROY	Environnement SNCF/RFF (Exploitant)	
M Patrick CHIRON	Directeur TEMBEC (Exploitant)	
M. Jean MAZAURIC	Manager TEMBEC (Exploitant)	
M. Didier OTT	Responsable Environnement TEMBEC (Exploitant)	
M. Georges MAURY	HSE TEMBEC (Exploitant)	En remplacement de M. CAZAUBON excusé
M. Christophe TAJAN	Société VFLI (salarié)	
M. Pascal LE HOUELLEUR	DDE (Adm.)	
Mme Maryline CROVISIER	DRIRE Pôle Risques Accidentels (Adm.)	
Mme Caroline CESCO	DRIRE 31 (Adm.)	
Mme Françoise MONTYNE	DRIRE 31 – Secrétariat du CLIC (Adm.)	
Mme Christelle CORNANO	DRIRE 09 – inspecteur en formation	Invitée
Cdt Serge SOUQUET	Commissariat de Saint-Gaudens – chef USP	Invité
Cdt Sébastien THOMAS	Groupement de Gendarmerie	Invité

Absents : UAC Comminges (riverains)

Excusés: M. MARTY de la Préfecture SIRACED PC, M. FABRE de la DDTEFP, M. LEPINAY de la Communauté de Communes du St-Gaudinois, M. CAZAUBON de la société TEMBEC